



Présences :

30 membres

Anniversaire de septembre

Ernest Erisman le 28

Apéritif

--

Visiteurs :

--

Invité(e)s :

Mme Burkhardt

Présences extérieures :

--

L'agenda :

SEPTEMBRE

Le 29 à 12h00 – Punkt/Grenette
Lunch amical

OCTOBRE

Le 6 à 12h00 – Punkt/Grenette
M Rudolf Zumbühl, TCS
La Mobilité électrique

Le 13 à 18h30 – Domino
Apéritif

Le 20 à 12h00 – Punkt/Grenette
Lunch amical

Le 27 à 12h00 – Punkt/Grenette
Conférence de classification
Marc Rossier

Dates importantes

Modification de programme

Le 26.11 Soirée de Saint Nicolas

Le 1.12 Assemblée générale

Annonce 2011

26 janvier Théâtre Nuithonie
La Panne de Dürrenmatt

13 février Collège St-Michel
Concert de bienfaisance
en faveur de Mine-ex

Le président ouvre la séance, salue notre conférencière du jour, Madame Franziska Burkhardt. Cette journée particulière est marquée par l'élection de 2 nouveaux membres au Conseil Fédéral, qui se voit majoritairement composé de femmes. Nous avons également une pensée pour Monseigneur Genoud décédé aujourd'hui.

Il communique une date pour un concert de bienfaisance en faveur de Mine-Ex le dimanche 13 février en l'Eglise du Collège St-Michel

Le président excuse JD Dessonnaz et Werner Ruegg.

Willy Hold nous brosse le portrait de Mme Burkhardt

J'ai grand plaisir de donner une chaleureuse bienvenue à Mme Franziska Burkhardt qui a dirigé la Section Culture et Société au sein de l'Office fédéral de la Culture. C'est une fonction qui la rend hautement qualifiée pour nous donner un bref aperçu sur un sujet qui, pour nous, habitants d'un Canton bilingue, devrait tout particulièrement nous tenir à cœur, à savoir : la nouvelle Loi suisse sur les langues, base de notre fédéralisme linguistique.

Native de Huttwil, dans le Canton de Berne, Mme Burkhardt est mariée et mère de deux enfants. Son diplôme d'institutrice d'Ecole primaire bernoise en poche, elle oriente ses études, puis ses activités professionnelles au-delà de nos frontières nationales. Ses années à l'Université de Berne seront couronnées, en 1997, par une licence en histoire moderne avec un accent particulier sur l'Europe de l'Est, les langues slaves et baltes ainsi que l'histoire suisse. Elles seront par ailleurs marquées par plusieurs séjours d'études en Russie et en Lettonie ainsi qu'un engagement à la Direction du Pavillon suisse à Séville lors de l'EXPO '92

De 1998 jusqu'en 2003, elle travaille pour la fondation culturelle suisse PRO HELVETIA, d'abord comme responsable des programmes pour les pays de l'ex-Yougoslavie et l'Ukraine, ensuite comme chef du programme culturel pour l'Europe du sud-est et l'Ukraine.

S'ensuivent deux ans avec TOSCABERNA, dans le cadre de la création d'une entreprise agricole dans la province italienne de Grosseto, avec la mise sur pied de son organisation, sa planification commerciale et budgétaire, production et vente d'huile d'olives et de vin, y compris le travail sur le terrain. C'est là que Mme Burkhardt a acquis une spécialisation plutôt rare en Suisse, celle d'essayeuse diplômée d'huile d'olive.

AGENDA DU DISTRICT

- Leadership DG Charles Zaugg *Fribourg* 28 octobre 2010
- GETS Ekkehart Pandel, RI-Director *Hannover* 10 au 12 novembre 2010
- TRF Seminar Ekkehart Pandel, RI-Director *Hannover* 12 novembre 2010
- Rotary Institute Ekkehart Pandel, RI-Director *Hannover* 12 et 13 novembre 2010

Mme Burkhardt conserve un fort lien sentimental avec notre ville pour avoir assumé, de 2005 à 2009, la Direction administrative du Festival international de films de Fribourg. Elle est par ailleurs toujours membre du Comité directeur de l'Association de l'ancienne gare. C'est dire qu'en faisant le déplacement pour Fribourg ce matin, elle est aussi retournée un peu chez elle ; nous espérons bien que ce petit crochet vers la sœur aînée de Berne soit, pour elle, tout aussi agréable qu'il l'est pour nous.

Actes législatifs

Constitution Suisse

Art. 4 Langues nationales

Les langues nationales sont l'allemand, le français, l'italien et le romanche.

La loi sur les langues et son ordonnance d'application (LLC, OLang)

Loi fédérale du 5 octobre 2007 sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (loi sur les langues, LLC)

Le 4 juin 2010, le Conseil fédéral a approuvé l'ordonnance sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (ordonnance sur les langues, OLang).

L'ordonnance régleme quatre domaines :

- L'utilisation des langues officielles de la Confédération et l'encouragement du plurilinguisme dans le service public ;
- Les mesures pour encourager la compréhension et les échanges ;
- Le soutien aux cantons plurilingues ;
- La sauvegarde et la promotion des langues et des cultures romanche et italienne.

Population résidante selon la langue principale

T 1.6.1.1

	Population résidante	Allemand	Français	Italien	Romanche	Autres langues
		%	%	%	%	%
Total						
1910	3'753'293	69.1	21.1	8.1	1.1	0.6
1920	3'880'320	70.9	21.3	6.1	1.1	0.6
1930	4'066'400	71.9	20.4	6.0	1.1	0.6
1941	4'265'703	72.6	20.7	5.2	1.1	0.4
1950	4'714'992	72.1	20.3	5.9	1.0	0.7
1960	5'429'061	69.3	18.9	9.5	0.9	1.4
1970	6'269'783	64.9	18.1	11.9	0.8	4.3
1980	6'365'960	65.0	18.4	9.8	0.8	6.0
1990	6'873'687	63.6	19.2	7.6	0.6	8.9
2000	7'288'010	63.7	20.4	6.5	0.5	9.0

Office fédéral de la statistique, RFP

Renseignements: Centre d'information, section Démographie et migration, 032 713 67 11, info.dem@bfs.admin.ch

© OFS - Encyclopédie statistique de la Suisse

Source <http://www.admin.ch/index.html?lang=fr>